

CONVOCAATION : 16.01.2015

Sont présents : Fabrice CHARTREUX – Géraldine DEBONNET - FRANCESCHI Alain – MARC Françoise – Daniel LABRIET – Caroline BEAUX – Philippe HENIQUI – Corinne COLAS – Nathalie-Marie WIOLAND - Alain CHANDY – Béatrice MARIOTTE – Pierre BENOIT- Guillaume JASIAK

Absents excusés : Justine GUEDOU qui a donné procuration à Caroline BEAUX ; Nathalie-Marie WIOLAND

Secrétaire de séance : Caroline BEAUX

ORDRE DU JOUR :

- 1 - ONF : Convention pour débardage par la forêt domaniale de l'Essart
- 2 - Fête patronale : Fixation de la date et gratuité des emplacements
- 3 - Salle des fêtes : Tarif pour les associations extérieures au village
- 4 - DM n°6 : Equilibre du BP 2014
- 5 – DM n°7 : Dépassement de crédit chapitre 66
- 6 – Personnel : indemnités
- 7 – Cimetière : révision des prix des concessions
- 8 – Péri-scolaire : Reprise de la compétence
- 9 – Compte rendu des décisions du Maire

1 - ONF : Convention pour débardage par la forêt domaniale de l'Essart

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour débarder le bois qui est en train d'être abattu en forêt, il est nécessaire de conventionner avec l'ONF. En effet, les chemins forestiers communaux ne permettent pas le passage de grumiers, contrairement à ceux de la forêt domaniale de l'Essart. Cette concession à titre précaire et révocable pour transport de bois en forêt domaniale n'entraîne pas de surcoût pour ces travaux en forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette concession à titre précaire et révocable pour transport de bois en forêt domaniale.

2 - Fête patronale : Fixation de la date et gratuité des emplacements

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a reçu deux demandes d'installations de stands forains pour la prochaine fête communale. Il convient donc d'en fixer la date, ainsi que le prix des emplacements. Traditionnellement, la fête patronale est organisée le dimanche suivant la Saint-Maurice (22 septembre) car « on ne mange pas le saint ». Cette année, le premier dimanche suivant le 22 septembre 2015 est le 27 septembre 2015. De même, les années précédentes, les forains pouvaient s'installer gratuitement sur la fête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe la fête patronale au 27 septembre 2015 ;
- Décide de la gratuité des emplacements pour les forains.

3 - Salle des fêtes : Tarif pour les associations extérieures au village

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la salle des fêtes dite de la Petite Charme est régulièrement demandée par des associations extérieures au village, qui n'ont pas les moyens d'en assumer la charge. Auparavant, la salle leur était louée au même tarif que pour les habitants du village. Monsieur le Maire propose de maintenir un tarif identique, à savoir 120 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe un tarif spécifique aux associations extérieures au village, à savoir 120€ par location.

4 – DM n°6 : Equilibre du BP 2014

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis la réforme en 2007 de la M14 (comptabilité publique), le compte 775 ne peut plus être utilisé sur les documents budgétaires. Les opérations de cession doivent obligatoirement être enregistrées au chapitre 024 (recettes d'investissement) pour le montant de la cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, inscrit :

Section d'investissement :

Dépenses :

Néant

Recettes :

021 : -52 000 €

024 : + 52 000 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

023 : -52 000 €

Recettes :

Suppression au BP de la ligne compte 775

5 – DM n°7 : Dépassement de crédit chapitre 66

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le chapitre 66 « Charges financières » n'a pas été suffisamment abondé lors de la création du BP 2014. Il est donc nécessaire d'y remédier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, inscrit :

Fonctionnement : Dépenses

- Article 61522 : bâtiments - 1 300 €
- Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance 1 300 €

6 – Personnel : indemnités

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux entretiens professionnels qui ont été menés début janvier il est proposé qu'une somme de 9 500 € soit consacrée aux indemnités des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, répartit cette somme comme suit :

- Filière administrative :
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : IEMP : montant de référence x 2.7 x 14/35
- Filière technique :
 - Adjoint technique 2^o classe : IAT : montant de référence x 3.5
 - Adjoint technique 2^o classe : IAT : montant de référence x 6.5
 - Adjoint technique 1^{er} classe : IAT : montant de référence x 2.8 x 28/35
- Filière médico-sociale :
 - ATSEM : montant de référence x 2.8 x 30/35
- Filière sécurité :
 - Garde- champêtre : possibilité de se faire rémunérer des heures supplémentaires.

7 - Cimetière : révision des prix des concessions

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les tarifs des concessions de cimetière n'ont pas été revus depuis longtemps et qu'ils sont en-dessous des tarifs pratiqués dans d'autres communes environnantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe un tarif de 99 € pour les concessions 30 ans
- Fixe un tarif de 165 € pour les concessions 50 ans
- Maintient le versement de 2/3 à la commune et d'un 1/3 au profit du CCAS.

8 – Périscolaire : reprise de la compétence

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors d'une réunion en mairie le jeudi 15 janvier 2015, l'association « les Prés Jobat » a annoncé ne plus vouloir s'occuper du périscolaire à compter du 1^{er} avril 2015. Afin de pouvoir maintenir le service vis-à-vis des enfants et des parents, il est proposé que la commune reprenne cette compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de reprendre la compétence périscolaire
- Décide la création d'une régie
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder au recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement du périscolaire
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015.

9 – Compte-rendu des décisions du Maire

- Renonciation droit de préemption n°13/2014 BESSEAU – Me BRUNO
- Renonciation droit de préemption n°14/2014 JACQUINOT – Me MAMIAS

- Renonciation droit de préemption n°1/2015 LE ROUX – Me BRUNO
- Renonciation droit de préemption n°2/2015 Consorts LABRIET – Me MEDY
- Renonciation droit de préemption n°3/2015 Consorts PAGEL – Me BRUNO

INFORMATIONS :

- Scrutin du 1^{er} février 2015 : rappel de l'objectif, organisation du scrutin, ...
- Porte du hangar : explications par Yvan GEORGE
- Subventions : acquises, refusées ou abandonnées
- Assainissement : point sur l'avancée du dossier
- Garde-champêtre : dates de formation, frais de transport, ...
- Budget : réunion de présentation le 17 février 2015 pour un vote le 6 mars 2015